

# 2019-01 L'INNOVATION EN AGRICULTURE

L'agriculture française a connu de profondes mutations depuis le milieu du siècle dernier. Pour cela, elle s'est appuyée sur des innovations de natures différentes : organisationnelles et sociales (émergence de structures collectives : syndicats, coopératives...), juridiques (création des SAFER, des GAEC...), territoriales (spécialisation régionale des productions et des filières) et bien entendu techniques, issues de la recherche : mécanisation, sélection génétique, intrants de synthèse... Elles ont permis d'atteindre les objectifs assignés par les pouvoirs publics, visant à fournir à la population une alimentation en quantité suffisante à des prix accessibles. Ces évolutions ont cependant eu des conséquences négatives en matière d'emplois, d'exode rural et de désertification des campagnes et, à plus long terme, sur les milieux naturels (biodiversité, qualité des eaux, paysages...). La production de masse s'est également traduite par une industrialisation de l'alimentation devenue standardisée et souvent de moindre qualité nutritionnelle.

Aujourd'hui, l'agriculture de notre pays est confrontée à des défis d'une ampleur considérable pour répondre aux nouveaux besoins des consommatrices et consommateurs, et plus globalement aux attentes de la société. Ils sont d'ordre socioéconomique s'agissant du maintien des exploitations et de la qualité des emplois, donc du niveau des prix agricoles. Ils concernent aussi les problématiques relatives à

*« Le secteur agricole est responsable de 20% des émissions de gaz à effet de serre de notre pays mais l'agriculture est aussi source de solutions grâce à des pratiques innovantes permettant d'atténuer ses émissions de GES et de compenser une partie de celles d'autres activités. »*

l'alimentation et à la santé, de plus en plus liées entre elles. Ils portent bien entendu sur le changement climatique, priorité récemment soulignée par le GIEC, ainsi que sur la raréfaction et la dégradation des ressources naturelles (écosystèmes, énergie, eau, sols...) indispensables à la survie de l'agriculture. Enfin, il convient de prendre en compte la dimension territoriale, l'agriculture ayant un rôle majeur à jouer dans le dynamisme des zones rurales.

Face à cette situation sans précédent, l'agriculture française dispose de nombreux atouts (des femmes et des hommes, des savoir-faire, des traditions, une diversité de terroirs...) et des outils de recherche performants.

L'avis qui ne traite que de l'agriculture et non de l'aval



**Betty HERVÉ**

est secrétaire nationale FGTA-CFDT.

Elle est membre du groupe CFDT et siège à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

### Contact :

betty.herve@lecese.fr  
01 44 43 64 06



**Anne-Claire VIAL**

est agricultrice et Présidente de la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Elle est membre du groupe de l'agriculture et siège à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

### Contact :

anne-claire.vial@lecese.fr  
01 44 43 62 22

des filières, présente les grands défis et les différentes formes d'innovations susceptibles d'y apporter des réponses. Dans une troisième partie, en s'appuyant sur des démarches et expériences qu'il a identifiées, il formule des préconisations destinées à faire en sorte que les innovations répondent au mieux à l'intérêt général, aux besoins des professionnels et aux attentes sociétales.

# LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- **Relever les défis prioritaires grâce à l'innovation** en prenant en considération les interactions entre les systèmes naturels et l'acte de produire pour garantir la transition vers des modes de production résilients et durables tels que l'agriculture biologique et l'agroécologie
- **Associer toutes les parties prenantes à la définition des finalités de la recherche** en élargissant si nécessaire la composition des organes de gouvernance des organismes nationaux et des pôles de compétitivité mais aussi en intégrant ces parties prenantes dans les projets menés au niveau territorial
- **Permettre à la société de se prononcer en connaissance de cause sur l'acceptabilité des innovations issues de la recherche** en veillant à éviter tout risque de conflit d'intérêt entre la recherche publique et les acteurs économiques, et en systématisant les concertations avec les acteurs de la société au sein d'instances institutionnelles ou ad hoc (conférences de citoyens)
- **Adapter les modalités et les contenus de la recherche aux défis à relever** grâce à des approches systémique et transversales (travaux interdisciplinaires, démarches intégratives et collaboratives)
- **Conforter la recherche fondamentale et rendre plus efficiente l'organisation de la recherche française** en revoyant les modalités des appels à projets ainsi qu'en coordonnant les travaux des différents organismes, en mutualisant leurs champs de compétences respectifs, voire en procédant à des rapprochements structurels
- **Renforcer les liens entre recherche, innovations et formation technique initiale et continue**
- **Aider financièrement les démarches institutionnelles, associatives et coopératives, innovantes ainsi que leur accompagnement** en facilitant l'accès des groupements d'exploitations innovantes au CIR, en restreignant l'utilisation du CASDAR aux initiatives bénéficiant aux professionnels et en maintenant les financements publics destinés à l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs innovants
- **Encourager l'innovation au sein des filières** en veillant aux conditions de son déploiement par les agriculteurs, en systématisant la dimension « innovation » dans les plans de filières conçus par les interprofessions
- **Favoriser l'innovation sociale grâce à l'implication des salariés** dans le choix et le suivi des indicateurs de RSE, l'élaboration de contrats de transition écologique, numérique et technologique intégrant la formation, la qualification professionnelle, l'organisation et le temps de travail
- **Pérenniser, analyser et évaluer les stratégies nationales d'innovation, identifier les démarches innovantes et valoriser les réussites**, en particulier pour les projets financés par le CASDAR
- **Evaluer et limiter les risques induits par les nouveaux outils** en expérimentant un dispositif s'inspirant de « l'indice de réparabilité » institué par la feuille de route « économie circulaire » obligatoire début 2020
- **Assurer la sécurité des données agricoles** en élaborant rapidement les codes de conduite prévus par le règlement européen relatif à la libre circulation des données numériques non personnelles, à faire appliquer à tous les professionnels quelle que soit leur origine nationale